AR Prefecture

017-200080091-20230605-20230605-DE

Recu le 09/06/2023

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 5 juin 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 mai 2023	25 mi 2023
23	17	17 + 2		

Délibération 2023 06 05 : Demandes de subventions d'associations

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 5 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents: Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Walter GARCIA, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Christophe PARION (donne pouvoir à Claude RAVON), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Madame LLEU, rapporteur, explique que la Société des Fêtes demande une subvention de 350€ pour l'organisation de sa manifestation « La Charrette Bleue » qui se déroulera le 9 et 10 juin sur la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- Décide de verser une subvention communale de 350€ à l'association de la Société des Fêtes pour sa manifestation de « la Charrette Bleue »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 – 200080091– 20230605 – 2023_06_05 _ _ _ _ - _ _

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>0</u> <u>9</u> / 06 / 2023

Rendu exécutoire le 09/06/2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus. Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE Le 5 juin 2023.

Le Maire

Denis DUBOURGNOUX